



DÉCISION
DEC_2025_143

OBJET : Signature d'une convention de location d'une salle de l'Espace Jeunesse avec Madame Cindy SPECQ pour l'organisation d'un anniversaire

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°2020-031 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-133 en date du 19 décembre 2024 portant sur la revalorisation des tarifs de location des équipements municipaux,

CONSIDÉRANT que Madame Cindy SPECQ sollicite la location de la salle polyvalente de l'Espace Jeunesse pour y organiser un anniversaire,

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle communale (grande salle polyvalente) située à l'Espace Jeunesse 7bis quai de Bercy à Charenton-le-Pont (94220),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les termes de la convention de location avec Madame Cindy SPECQ domiciliée 10, rue Paul Eluard à Charenton-le-Pont (94220).

ARTICLE 2 : De signer ladite convention de location.

ARTICLE 3 : La présente convention est conclue pour le samedi 17 janvier 2026 de 14h00 à 19h00.

ARTICLE 4 : Dit que les recettes seront encaissées à la nature 752 – fonction 338.



ARTICLE 5 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 17 décembre 2025

Hervé GICQUEL

#signature1#